

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Référentiel	Source de la saisine : État
Avis n° 2025-27	
Date de validation 05/06/2025	Liste rouge régionale des araignées de Nouvelle-Aquitaine

Dans la poursuite des travaux précédemment conduits sur les araignées en Nouvelle-Aquitaine, le CEN Nouvelle-Aquitaine propose une déclinaison régionale des espèces d'araignée menacées.

905 espèces ont été évaluées, le travail s'est appuyé sur une cartographie à la maille 5x5 km réalisée par l'observatoire Fauna. Un comité d'évaluation constitué de onze experts locaux ou nationaux a accompagné l'élaboration de cette liste rouge régionale néo-aquitaine des araignées notamment en pondérant et affinant les premiers résultats. L'ensemble des espèces d'araignées évaluées en région répond au critère B « Aire de répartition réduite ».

- 26 espèces relèvent de la catégorie en danger critique (CR), soit 3 % des espèces évaluées
- 32 espèces relèvent de la catégorie en danger (EN) / 4 %
- 47 espèces relèvent de la catégorie vulnérable (VU) / 5 %
- 30 espèces relèvent de la catégorie quasi menacée (NT) / 3 %
- 547 espèces relèvent de la catégorie en préoccupation mineure (LC) / 60 %
- et 223 espèces relèvent de la catégorie données insuffisantes (DD) / 25 %.

La faible couverture d'inventaire pour ce groupe est compensée par une bonne connaissance de l'écologie des espèces et une bonne connaissance de leurs habitats en région.

Il est rappelé que selon la méthodologie IUCN qui, pour le critère B, conserve les mêmes seuils quelle que soit l'échelle considérée, une espèce menacée à l'échelle nationale est nécessairement menacée à l'échelle régionale ; la catégorie de menace peut cependant être aggravée. Pour cette liste, les catégories de menace de la liste rouge nationale (2023) ont été conservées, l'expertise du comité d'évaluation ayant conduit à moduler certaines espèces pour les catégories NT et LC.

Le 17 mars dernier, le comité français de l'IUCN a rendu un avis favorable sur le travail réalisé. Cet avis a valeur de labellisation sous réserve de la validation de la liste par le CSRPN et de la publication des résultats sous la forme d'un document conforme aux préconisations IUCN.

Le CSRPN félicite les partenaires impliqués et le comité d'évaluation et plus spécifiquement le coordonnateur de ce travail.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à la majorité **un avis favorable**.

Le Président du CSRPN N-A

